

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 avril 2018

**Nbre de conseillers en exercice : 11**  
**Nbre de conseillers présents : 09**  
**Nbre de pouvoirs : 1**  
**Date de convocation : 09/04/2018**  
**Date d'affichage : 09/04/2018**

L'an deux mil dix-huit le treize avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert PUCHEU Mireille, HIPPOLYTE Josiane, MARTIN Jérôme, MOREAU Mathieu, VIZOSO Karine,

Absents/excusés: BROUARD-COSSET Virginie, FONTAGNERES Emily,

Pouvoir : Virginie BROUARD COSSET donne pouvoir à Jérôme MARTIN

Secrétaire de séance : VIZOSO Karine

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux personnes présentes si l'on peut valider les comptes rendus des trois réunions précédentes. Ils sont votés à l'unanimité.

Informations diverses :

- l'employée CAE est bien intégrée au niveau des enfants et des familles de la commune
- une partie de le D9 va être refaite (pas dans le bourg mais du côté de la côte direction Oloron)
- le Conseil Municipal souhaite que les associations qui reçoivent des subventions de la commune donnent leurs comptes annuels de résultats.
- la commune a payé les TEOM (avec la taxe foncière cette année) ; il faut donc faire une lettre aux locataires leur réclamant le remboursement de cette taxe
- les logements au-dessus de la mairie sont vides, possibilité de les faire visiter. Déjà quelques demandes.
- DETR : en attente de la réponse
- radar et illuminations : faire déplacer le radar et faire enlever les illuminations
- chemin Lembeye : il y a un gros trou dans la route à la hauteur du grand chêne
- chemins Broucas et Bouhaben : emplois à froid pas efficaces
- avec la pluie et les travaux, la route s'est affaissée devant chez Mireille PUCHEU
- les réunions du Conseil sont trop chargées, il faudrait en faire une tous les deux mois.
- travaux salle communale : les appels d'offre ont été mis en ligne (clôture le 12 mai à midi) ; les garages sont détruits et seront reconstruits après les travaux
- proposition réunion avec les utilisateurs de la salle pour les aviser du calendrier du chantier : **le 4 mai 19heures**

### VOTES FINANCIERS

#### Budget commune :

#### **N° 2018-01 : vote du compte de gestion 2017 budget commune**

Présentation par M. le Maire du compte de gestion annoncé par le Trésorier.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

#### **N° 2018-02 : vote du compte administratif 2017 budget commune**

Présentation par M. le Maire du compte administratif 2017. M. LAVIE est désigné pour remplacer le Maire durant le vote. M. le Maire sort de la pièce le temps du vote.

Le compte administratif se traduit comme suit :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	90 160,00
	Réalisé :	44 998,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	90 160,00
	Réalisé :	29 711,20
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	260 740,00
	Réalisé :	130 137,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	260 740,00
	Réalisé :	271 485,17
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		-15 287,75
Fonctionnement :		141 347,83
Résultat global :		126 060,08

Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0

#### **N° 2018-03 : vote de l'affectation des résultats 2017 budget commune**

M. le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	24 136,73
- un excédent reporté de :	117 211,10
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	141 347,83
- un déficit d'investissement de :	15 287,75
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	15 287,75

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	141 347,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	15 287,75
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	126 060,08
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	15 287,75

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

**N° 2018-04 : vote des taux d'imposition 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2018.

Selon le tableau ci-après :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2017</b>	<b>TAUX 2018</b>	<b>PRODUITS 2018</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	11.04 %	11.04 %	31 972
<b>Foncier bâti</b>	3 %	3%	5 955
<b>Foncier non bâti</b>	54.30 %	54.30 %	9 285
<b>Total :</b>			<b>47 212</b>

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

**N° 2018-05 : vote du budget 2018**

M. le Maire propose au Conseil Municipal le projet de budget 2018, visé par le Trésorier.

Il demande au Conseil de se prononcer sur les subventions allouées aux associations de la commune. Après une longue discussion sur la somme à attribuer au Comité des Fêtes pour l'organisation des fêtes communales d'août et leur avenir, le Conseil vote les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION BENEVOLES SANG</b>	20.00
<b>ASSOCIATION PARENTS ELEVES</b>	150.00
<b>COMITE FETES CARDESSE</b>	1950.00
<b>JOYEUX LUQUETS</b>	100.00
<b>LOUS ESBARITS</b>	85.00
<b>SOCIETE CHASSE CARDESSE</b>	130.00
<b>VIGUERIE DE JURANCON</b>	10.00

Après en avoir délibéré, le budget 2018 est arrêté comme suit :

**Investissement**

Dépenses : **202 497,00**

Recettes : **202 497,00**

**Fonctionnement**

Dépenses : **265 774,00**

Recettes : **265 774,00**

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

## Budget annexe assainissement :

### **N° 2018-06 : vote du Compte de gestion service assainissement**

Présentation par M. le Maire du compte de gestion annoncé par le Trésorier.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

### **N° 2018-07: vote du compte administratif 2017 service assainissement**

Présentation par M. le Maire du compte administratif 2017. M. LAVIE est désigné pour remplacer le Maire durant le vote. M. le Maire sort de la pièce le temps du vote.

Le compte administratif se traduit comme suit :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	17 702,00
	Réalisé :	55,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	17 702,00
	Réalisé :	16 446,38
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	37 492,00
	Réalisé :	5 702,96
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	37 492,00
	Réalisé :	37 228,12
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	16 391,38
Fonctionnement :	31 525,16
Résultat global :	47 916,54

Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0

### **N° 2018-08 : vote de l'affectation des résultats 2017 service assainissement**

M. le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	31 525,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	31 525,16
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	16 391,38

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

M. le Maire propose au Conseil Municipal le projet de budget 2018, visé par le Trésorier.

Deux délibérations doivent être prises concernant des exercices antérieurs :

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier envoyé par le Trésorier concernant une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget assainissement pour un administré non solvable, pour un montant de 760.52 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les régularisations proposées par le trésorier

**AUTORISE** M. le Maire à faire ces opérations budgétaires

- **Dégrèvement M. Giougou**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une fuite d'eau importante chez M. Giougou, la SAUR a réalisé un dégrèvement sur sa consommation 2016.

Le Maire expose que la facture assainissement 2017 a été calculée sur une consommation de 570m<sup>3</sup>. La nouvelle consommation après dégrèvement s'élève à 278m<sup>3</sup>.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la somme de 351.72€ à M. Giougou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à faire ces opérations budgétaires 2018.

Le budget 2018 du Service Assainissement se décline donc comme suit :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	18 903,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	18 903,00	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	39 640,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	39 640,00	(dont 0,00 de RAR)

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

Concernant ce budget annexe, sachant que la compétence assainissement devrait être intégrée par la Communauté de Communes dans un avenir proche ; sachant également que l'année 2018 sera synonyme de travaux importants pour la salle communale, le Conseil se demande si une partie des bénéficiaires de ce budget annexe pourrait revenir à la collectivité (à condition de ne pas avoir de gros travaux à gérer avec la station d'épuration d'ici la fin de sa gestion par la commune).

Le Maire se charge de demander au Trésorier ce qu'il est possible de faire.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 21h24.